

**SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX
ET AGENTS PUBLICS DE LA VILLE DE DRANCY**

Drancy, le vendredi 23 mai 2008

Monsieur Jean-Christophe LAGARDE
Député Maire

Objet: Situation administrative de Mme Sylvie LEYDIER

Monsieur le Député Maire,

En date du 25 avril 2008, nous avons reçu copie du courrier de Mme Sylvie LEYDIER, attachée, en contrat à durée indéterminé sur le poste de Directeur adjointe des Centres de Loisirs. Celui – ci concluait par un refus de votre proposition du poste de « coordinatrice du contrat de réussite éducative à la politique de la Ville ».

Par copie de l'annuaire Internet en date du 7 mai 2008, la photo de Mme Leydier comprend une nouvelle affectation à la politique de la Ville sans que celle - ci ait en sa possession une lettre de décision ou un arrêté du Maire.

Nous avons pu constater ce matin à 9h que le bureau de madame Leydier au service Enfance était occupé et qu'elle ne pouvait plus y travailler.

Il s'avère que lors de la rencontre qui a suivi cette constatation, entre madame Leydier, madame Pitkevicht, monsieur Blind et Madame Issakidis, DRH, celle – ci nous a informé que le poste de Mme Sylvie LEYDIER avait été supprimé. Or, la consultation du CTP est obligatoire et rend cette décision illégale (CE 11 mars 1991 commun de la Seyne sur mer / Roffato).

Nous souhaitons, connaître la réelle situation administrative de Mme Sylvie LEYDIER et, au vu de son courrier, les procédures statutaires d'une enquête du CHS.

En vous remerciant par avance,

Recevez, Monsieur le Député Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Copie : Préfet